



**MINISTÈRE
DE LA CULTURE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Localisation

Département : Val-d'Oise

Commune : Courcelles-sur-Viosne

Autres communes :

R500

Appellation : Eglise

Monument(s)

Appellation : Eglise

Protection : classement partiel

Arrêté : classement le 14/10/1908

Étendue de la protection : Choeur et clocher : classement par arrêté du 14 octobre 1908

Pour consulter le document officiel, merci de contacter la direction régionale des affaires culturelles.